



Informez-vous **librement**, téléchargez l'application **SUD Orano Recyclage**



SOLIDAIRES - UNITAIRES - DEMOCRATIQUES



22 juin 2025

DE VRAIES NÉGOCIATIONS ?

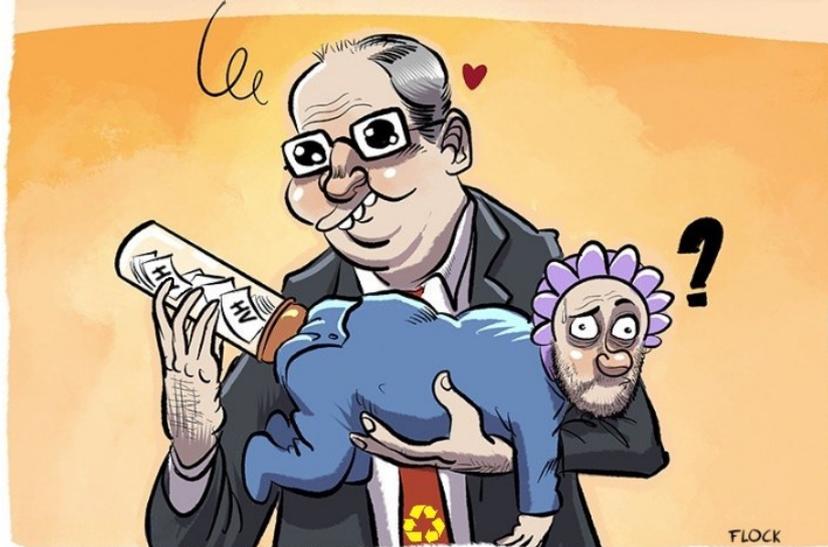
Horaire Variable (HV) : 29 salariés, sur les plus de 900 salariés éligibles, auraient choisi l'horaire variable en date du 16 juin 2025.

Quel que soit le chiffre définitif (au 20 juin), ne nous y trompons pas, **les futurs embauchés seront fortement « encouragés » à choisir cette option** afin que l'horaire fixe disparaisse dans le temps.

La Direction, dans une singulière crise de **maternalisme**, envoyait les DRH dans tous les services pour évoquer les bienfaits de l'Horaire Variable... **pur produit d'une Direction souhaitant détricoter les accords avantageux et supprimer les acquis.**

SUD continue de proposer d'améliorer le système fixe actuel en élargissant la tolérance à 55 minutes au lieu des 15 minutes (soit 7H00 à 8H50 et 15H45 à 17H35) et en augmentant le nombre de RTT sécables à 4 (au lieu d'un maximum de 2 pour un salarié en HN).

HORAIRE VARIABLE : LA DIRECTION S'OCCUPE DE VOUS COMME DE SON PROPRE ENFANT



Négociations à venir : La Direction a annoncé que des négociations allaient s'ouvrir selon un calendrier non défini sur :

- **La restauration** (la dernière tentative d'accord a échoué faute de mesures bénéfiques à l'ensemble des salariés),
- **Les inconvénients** (SUD met l'extrait de l'accord local « calendrier social 2022-2023 » que nous avons refusé de signer afin que chacun ait en tête ce que la Direction appelle « Révision »), [#primederipage](#)

4) Révision du dispositif d'inconvénients et de prime de ripage à la suite du déploiement du projet Convergence

- Cette révision est envisagée à partir de 2024. Au fur et à mesure du déploiement du projet Convergence, il pourra être opportun de faire évoluer le dispositif des inconvénients et de la prime de ripage pour se rapprocher davantage de la réalité du terrain.

- **Les CESU** (la situation actuelle d'un abondement de 300 € uniquement aux salariés postés est discriminante. SUD avait envoyé à l'ensemble des membres du CSE l'analyse d'une de nos avocates)
- **Les RDAT/Consignataires** (évoqué par l'ensemble des syndicats depuis les négociations de la maintenance, **SUD l'a rappelé dans son courrier à Nicolas MAES du 23 mai 2025**. Pilotes et préparateurs ne doivent pas être oubliés),
- **PSM** (SUD aborde la problématique sur le secteur de la protection **depuis des mois en instance - la revalorisation de la prime 24x72 n'est qu'un des axes que nous avons abordés**. Un courrier PSM/PMN va être envoyé à la Direction).

Directeur Général : Suite à notre courrier du 23 mai, SUD échangera avec Nicolas MAES le 1^{er} juillet 2025.

175 000 € de détournés !

Billetterie spectacles : Il y a un an, de nombreux tracts/flashes avaient reproché à SUD d'avoir évoqué le détournement de la billetterie spectacles.

500 € avaient été restitués par la trésorière de la sous-commission billetterie spectacles, accompagnée de représentants FO, avec une lettre annonçant vouloir rendre l'ensemble des sommes (estimées initialement à 10 000 €).

Aurait-il fallu étouffer cette énième affaire de détournement en conservant ce sujet en interne du Comité Social et Économique alors même que l'on parle d'une dotation appartenant à l'ensemble des ouvriers ?

En premier lieu et contrairement aux affirmations, SUD n'a jamais dévoilé le moindre nom (nous l'avons même fait enlever du site internet du CSE).

En second lieu, la médiatisation visait à ce que cette affaire soit suivie et creusée (nous soupçonnons à raison que la période incriminée ne se limite pas à l'année 2023). Il était ridicule et malsain de sous-entendre que le détournement avait débuté en avril 2023, juste après les élections de mars 2023 ayant vu SUD arriver au bureau CSE.

Aujourd'hui, nous comprenons mieux l'agressivité dont nous avons été victimes dans les tracts/flashes : l'enquête de la Gendarmerie détermine qu'environ 175 000 € ont été détournés sur la période 2014-2023 par la trésorière de la billetterie spectacles (sur environ 300 000 € de subventions données sur cette période !).

Nous précisons également qu'il n'est pas possible légalement de remonter sur une période supérieure à 10 ans lors de l'enquête. Les sommes détournées sont donc potentiellement supérieures.

SUD a réalisé une déclaration en CSE pour confirmer que nous ne lâcherons rien sur les abus et les préjudices subis. Nous entendons que le CSE en soit indemnisé intégralement avec dommages et intérêts.

Nous avons également fait part de notre incompréhension sur l'incapacité du bureau de cette billetterie spectacles à n'avoir rien vu au regard des montants détournés. La présidente de cette sous-commission était également secrétaire adjointe du CSE (FO).

SUD attend de voir si des éléments ressortent de l'expertise FITECO sur les sous-commissions (expertise attendue depuis un an et relancée régulièrement par SUD).

Nous rappelons que la présidente de la sous-commission billetterie loisirs, mise en place par SUD, avait demandé que la sous-commission spectacles ait le même niveau de transparence que celui qui lui était, légitimement, réclamé.

Aucun tract, aucun flash, aucun contre-feu aussi grossier soit-il ne nous détournera de nos valeurs, de nos engagements.

Affaire du SPAEN : Continuons sur cette affaire pour laquelle le CSE n'a jamais été indemnisé puisqu'aucune demande en ce sens n'a jamais été effectuée en justice.

Entre 2011 et 2015, plus de 100 000 € ont été détournés par des membres du bureau CSE (SPAEN puis sous-étiquette CFTC). Deux salariés ont été licenciés. Il est important de noter que l'un d'eux a obtenu sa réintégration en justice.

SUD a posé une question au bureau du CSE (FO - CFE-CGC) en janvier 2023 sur les suites de cette affaire. Il nous avait été répondu que c'était en cours (il n'en était pourtant rien puisque un avis de classement a été rédigé en 2021...). Se renseigner aurait été judicieux et professionnel au regard des enjeux.

Le bureau actuel du CSE (SUD) a récupéré le dossier pénal et a proposé au CSE de partir en citation directe (pénal). Le CSE a approuvé la démarche à l'unanimité.

De façon calomnieuse, il avait été écrit dans une communication syndicale, incapable de se renseigner et tentant de manière ridicule de faire un lien avec ce détournement d'argent, que « des militants SUD seraient sous le coup d'une plainte instruite par la Brigade Financière de la Gendarmerie depuis 2017 pour abus de confiance avec suspicion de détournement d'argent du CSE. »

Le factuel étant l'ennemi de la désinformation, SUD rappelle que ce n'est pas sur nos listes électorales que d'anciens élus du SPAEN de cette époque se trouvaient en 2018 et 2023. Cet acharnement ne manque pas de nous interroger.

En attendant, SUD suit réellement cette affaire et dépêche l'une de ses avocates pour ester en justice aux côtés du CSE.



INFOS DIVERSES !

Comptes CSE 2024 : Premier exercice d'un bureau CSE tenu exclusivement par SUD sur une année civile pleine, contre notre volonté puisque deux postes demeurent vacants, les comptes 2024 du CSE ont été approuvés à l'unanimité.

Nous continuerons de moderniser le CSE et à en faciliter l'accès (dématérialisation, refonte du site internet, simulateur pour utiliser au mieux vos droits, rédaction de communications et d'informations pratiques, enquêtes participatives, accessibilité aux voyages CSE plus équitable, ...).

Voici la composition du bureau CE/CSE depuis 2013. Cela permet de mettre en lumière l'expérience de chacun et aussi les démissions : élections fin 2012, fin 2015, fin 2018 et fin mars 2023 (démissions CFDT et CGC après 6 mois).

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Secrétaire	CFDT	SPAEN	SPAEN	FO	FO	FO	FO	FO	FO	FO	SUD	SUD	SUD
Secrétaire adjoint	CFDT	SPAEN	SPAEN	FO	FO	FO	FO	FO	FO	FO	SUD	SUD	vacant
Trésorier	SPAEN	SPAEN	SPAEN	FO	FO	FO	FO	FO	FO	FO	SUD	SUD	SUD
Trésorier adjoint	CGC	CGC	CGC	FO	FO	FO	FO	FO	FO	FO	CGC	SUD	SUD
Commission des marchés					création	CFDT	CGC	CGC	CGC	CGC	CFDT	vacant	vacant
Commission des Activités Sociales	CFDT	SPAEN	SPAEN	FO	FO	FO	FO	FO	FO	FO	SUD	SUD	SUD

Voiture du CSE : SUD a demandé que soit vu avec le garage l'arrêt de la location du véhicule du CSE.

Cette location, dans la configuration actuelle de l'établissement comprenant un parc de véhicules en libre-service et via la dématérialisation évitant des déplacements de chèques, n'a plus d'utilité.

Toiture du complexe de Nouainville : Le CSE, à l'exception de SUD, a demandé à reporter le vote sur la toiture. Les élus du CSE attendent d'avoir des propositions de prêt, chose que nous comprenons.

SUD votera de toute manière contre la rénovation de la toiture, partielle ou totale, puisque nous restons sur notre position de vente en l'état au regard du nombre d'ayants droit bénéficiant de ce complexe.

Nous rappelons d'ailleurs que le complexe de Nouainville est fermé sur décision administrative.

Autorisations d'absence enfant malade : SUD a demandé pourquoi il était demandé sur les certificats enfant malade, d'avoir obligatoirement la phrase "nécessite la présence de son père" ou la phrase "nécessite la présence de sa mère" alors que l'accord d'entreprise ne fait mention que de la phrase "nécessite la présence parentale".

La Direction va revenir vers nous car elle n'avait pas connaissance de cette nouvelle pratique.

SDC BST1 : La rénovation de la SDC BST1 est jugée prioritaire par la Direction. Actuellement en phase d'instruction.

Abri vélos/trottinettes sécurisé : SUD a demandé la mise en place d'un abri vélos/trottinettes sécurisé avec un nombre de places important aux deux entrées de l'établissement afin de favoriser les mobilités douces.

Des études ont été lancées sur la faisabilité de mise en place d'abris vélos/trottinettes sécurisés. Dans l'attente des conclusions de celles-ci, des supports à vélo (non sécurisés) vont être prochainement installés aux Murets.

Tolérance de 15 minutes : SUD a interrogé la Direction sur la rumeur de suppression de la souplesse quotidienne de 15min liée à la gestion des flux. Celle-ci a indiqué qu'il n'était pas prévu de la remettre en cause.

Drone PSM : D'un coût annuel d'environ 50.000 € (location et maintenance), le drone a été utilisé sur de nombreuses missions : fuite acide sur STE, casse du MAFI, inspections des cheminées, inspections des terrasses...

Effectifs KEOLIS et SERIS : La Direction nous a informés que les effectifs de KEOLIS (90 chauffeurs) et de SERIS (108 salariés dont 97 agents et 11 chefs de poste) étaient gréés au nominal.

Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com